



**DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION**  
**Valant règlement de consultation**

**Pose du dispositif de suivi piézométrique et analyses pédologiques sur une tourbière du site  
Natura 2000 FR8301030 « Monts du Forez »**

**1- Dénomination des cocontractants**

**Pouvoir adjudicateur**

Stéphane RODIER  
Président  
Parc naturel régional Livradois-Forez  
Maison du Parc  
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 13 octobre 2020.

**Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)**

**Nom :**

**Adresse :**

**SIRET :**

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

**2- Procédure de passation**

Consultation simplifiée, marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-8 du code de la commande publique.

**3- Objet de la consultation / Durée**

**CONTEXTE**

Le site Natura 2000 « Monts du Forez » couvre une surface de 5 555 ha et concerne le territoire de 7 communes du Puy-de-Dôme. 5% de cette surface sont constitués par des tourbières. L'état de conservation de ces zones humides à forte valeur écologique est jugé comme mauvais par le CBNMC en 2016.



La mise en œuvre du document d'objectifs du site Natura 2000 « Monts du Forez » consiste à conduire des actions d'animation, de gestion, de suivi scientifique et de coordination sur les 5 555 ha du site. Cette mise en œuvre est portée par le syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez.

Ainsi, le Parc travaille depuis plusieurs années sur un projet de restauration d'une tourbière dans le cadre d'un contrat Natura 2000. Les travaux de restauration sont prévus à partir de 2024.

Le suivi hydrologique de cette tourbière permettra :

- A court terme : de voir la période la plus favorable pour réaliser les travaux de restauration ;
- A moyen terme : de voir l'impact des travaux sur l'hydrologie de la tourbière ;
- A long terme : de voir l'impact du changement climatique sur l'hydrologie de la tourbière.

En 2021, le Parc achètera une série de 8 piézomètres équipés d'enregistreur de niveau. Puis, il s'appuiera sur un prestataire pour réaliser la pose du dispositif de suivi piézométrique sur site et les analyses pédologiques de la tourbière.

## CONTENU DES MISSIONS

Les objectifs de cette prestation sont donc les suivants :

- Accompagner le Parc dans le choix de l'emplacement des 8 piézomètres ;
- Paramétrer le matériel (enregistreurs et sonde barométrique) ;
- Poser le dispositif de suivi piézométriques ;
- Réaliser 8 sondages pédologiques à l'emplacement des piézomètres et en faire la description pédologique ;
- Réaliser le relevé des données et le traitement des données en fin d'année ;
- Former le Parc au paramétrage des sondes, aux relevés des données et aux traitements des données;
- Réaliser un rapport d'étude.

## RENDU ET ENGAGEMENTS

Le prestataire assurera son intervention conformément au contenu ci-dessus.

Le prestataire remettra au Parc un rapport intermédiaire **au plus tard le 01 décembre 2021**, puis son rapport détaillé constituant le bilan technique et financier de son intervention **au plus tard le 15 décembre 2021**. Le Parc en tant que maître d'ouvrage peut émettre des avis et demandes de compléments sur le rapport jusqu'au 10 décembre 2021. Le rapport final comprendra notamment :

- la cartographie du dispositif,
- la description du dispositif,
- la restitution des sondages pédologiques ;
- l'analyse des données piézométriques ;
- Un résumé de la mission, des résultats et de leur analyse (1 page).

Le rapport correspondant à cette mission sera fourni en trois exemplaires papier couleur, dont un reproductible, et une version informatique (version Word et PDF, photographies en format jpeg). La



version informatique (cartographie et données) devra être compatible avec QGis. Les logos des financeurs figureront sur la première de couverture, ainsi que le logo du Parc qui sera mentionné en tant que maître d'ouvrage.

Obligations concernant les données cartographiques et les études :

- les photographies illustrant le rapport de suivi pourront être exploitées par le Parc dans le cadre d'une utilisation non commerciale, en mentionnant l'auteur de l'image ;
- le prestataire s'engage à mentionner le Parc comme maître d'ouvrage des études dans toute communication interne ou externe.
- le Parc s'engage à mentionner le prestataire dans toutes les publications tirées des études ou des données cartographiques.

(\*) Logos des financeurs de l'opération devant figurer dans les présentations et dans le rapport d'étude :



Le contrat sera conclu pour une période comprise entre la notification du marché et le 31/12/2021.

#### **4- Critères de sélection des offres**

Les critères de sélection de l'offre seront :

1. La valeur scientifique et technique, la méthodologie proposée : 50%
2. Le prix : 30% ;
3. Le délai d'exécution et le planning proposé : 20%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

Le montant prévisionnel du marché est de 3 750 € TTC.

#### **5- Pièces constitutives de la consultation**

La présente lettre de consultation signée et le devis remis par l'entreprise.

#### **6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)**

**Montant total du marché :**

**Montant HT :**



**Taux de TVA :**

**Montant TTC :**

#### **7- Délais de paiement et intérêts moratoires**

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

#### **8- Acomptes**

- Un premier acompte de 30% sera versé à réception de la lettre de commande et sur présentation d'une facture.
- Le solde de 70 % sera versé à l'issue de la mission après acceptation par le Parc naturel régional Livradois-Forez du rapport d'étude final adressé au plus tard le 15/11/2021 et sur présentation d'une facture.

Le montant d'un acompte ne peut excéder la valeur des prestations auxquelles il se rapporte.

#### **9- Modalités de la consultation**

Offre à remettre pour le vendredi 16 juillet 2021 – 12 h (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante [achat.public@parc-livradois-forez.org](mailto:achat.public@parc-livradois-forez.org) avec accusé de réception.

#### **Délai de validité de l'offre :**

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE**



- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif de la prestation proposée et des moyens humains dédiés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur  
du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez